

## Règlement du SEMI-RELAIS ENDRIX du 8 mars 2026

### CONCURRENTS.

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie **CADET (2010 et avant)** aux coureurs licenciés et non licenciés.

**L'accompagnement vélo est strictement interdit.**

### CLASSEMENT.

Le classement individuel est effectué par catégorie :

- Duos Homme / Homme
- Duos Femme / Femme
- Duos Mixte (Homme / Femme)

### CERTIFICAT MÉDICAL.

**Attention aux mineurs**

### CONSIGNE.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets déposés à la consigne ou **dans la navette.**

### DOSSARDS.

L'ordre des dossards à l'inscription doit être impérativement respecté le jour de la course.

Coureur le plus rapide en 1er

**Dossard coureur n°1** : XXXXA

Retrait de dossard : La veille de la course (samedi 7 mars de 14h à 18h) au magasin « Les Foulées Amiens » et le matin même de la course jusqu'à 9h10 à la Halle des sports située rue Victor Hugo à Salouël.

Sont fournis : Dossard équipe, dossard coureur 1 et ceinture porte-dossard.

**Dossard coureur n°2** : XXXXB

Retrait de dossard : Lors de la montée dans la navette à 9h10 le dimanche 8 mars.

Sont fournis : Dossard coureur 2 et étiquette sac pour consigne navette.

Le dossard équipe sera porté par le coureur 1 sur le 1<sup>er</sup> relais, puis par le coureur 2 sur le 2<sup>nd</sup> relais **EN PLUS de son dossard coureur.**

Le dossard équipe devra être accroché sur la ceinture porte-dossard, elle-même portée par le coureur alors en course, sous peine d'élimination. Voir article 20 pour le passage de relais.

Afin de respecter les catégories Femmes, Hommes et Mixtes, une couleur différente distinguera chaque sexe.

L'organisateur se réserve la possibilité de disqualifier une équipe en cas de non-respect des dossards.

### **RAVITAILLEMENT.**

Ravitaillement au passage de relais uniquement pour les coureurs n°1

### **CHRONOMÉTRAGE.**

La puce de chronométrie est collée à l'arrière du dossard équipe.

Ce dossard doit impérativement être porté au départ, transmis au relais et passer la ligne d'arrivée.

Seul le chronométrage de l'équipe sera retenu, le chronométrage individuel pour un relayeur ne sera pas assuré par l'organisation.

### **PRIMES ET RECOMPENSES.**

Seul le 1<sup>er</sup> duo de chaque catégorie citée à l'article 3 sera récompensé.

La prime attribuée si le record de l'épreuve est battu concerne uniquement le semi-marathon en individuel. Les coureurs du semi-relais ne pourront pas prétendre à cette prime.

La présence est OBLIGATOIRE.

### **BARRIERES HORAIRES.**

La barrière horaire est fixée à **1h10** pour le 1<sup>er</sup> coureur (distance parcourue de **10,8 kms** soit une allure moyenne de **6'29" / km**). Ceci afin de ne pas perturber le retour de la navette.

Il est donc vivement conseiller de placer le meilleur coureur du duo en 1<sup>er</sup>.

Le 2<sup>ème</sup> coureur doit terminer la course en moins de 2h40.

### **PASSAGE DE RELAIS.**

Le coureur présent sur le parcours doit toujours être en possession du dossard équipe et de la ceinture porte-dossard qui lui sera délivrée par l'organisateur en plus de son dossard coureur.

Le passage de relais entre les coureurs et du témoin doit s'effectuer dans la zone prévue et délimitée par l'organisateur.

Le relais s'effectue par la transmission d'une ceinture avec le dossard de l'équipe (fournie par l'organisation).

Tout passage de relais en dehors de cette zone pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

En cas d'abandon sur le parcours, le dossard équipe est à remettre au juge ou membre de l'organisation le plus proche du lieu d'abandon de la course.

Aucun coureur n°2 n'a le droit de courir sur la 1<sup>ère</sup> partie du parcours.

Aucun coureur n°1 n'a le droit de courir sur la 2<sup>nde</sup> partie du parcours.

Et ce, même en accompagnement de son coéquipier.

La ceinture porte-dossard reste la propriété du club ESPRIT RUN et sera récupérée par les bénévoles après la ligne d'arrivée.

### **NAVETTE.**

La navette transportant les coureurs n°2 à la zone de passage de relais et les coureurs n°1, à l'arrivée.

Cette navette est OBLIGATOIRE pour tout coureur engagé sur le relais.

Pour des raisons d'organisation, de responsabilité et d'éco-responsabilité, les duos ne sont pas autorisés à utiliser leurs propres moyens de transport pour relier les différents points de départ et d'arrivée.

Le départ de la navette pour le coureur 1 est prévu à 9h30 (dernier délai sous peine de disqualification) depuis Salouël afin de ne pas perturber l'échauffement et la course des coureurs.

Le départ de la navette pour le coureur 2 est prévu à 11h15 depuis Neuville-lès-Lœuilly.